

## Création d'un espace de détente et de loisirs à Gourgé (79)



# REMERCIEMENTS

Je remercie particulièrement:

Monsieur Jean-Pierre Parpaix, Maire de la commune de Gourgé, qui par sa connaissance du terrain et des dossiers municipaux, m'a apporté des éléments importants pour initier et bâtir mon projet

Monsieur Jacques Auger, Professeur au département aménagement de Polytech'Tours, pour son soutien et ses conseils dans l'élaboration de ce projet individuel

Monsieur Sébastien Paquignon, Instructeur des permis de construire à la DDE de Parthenay, pour ses informations précises sur des questions juridiques.

Monsieur Arnaud, Paysagiste à Parthenay, pour ses précieux conseils en matière de paysage et de plantations.

Monsieur Jacky Blais, Président de l'association " La Carpe ", qui a su m'accorder du temps pour me faire part de ses souhaits et me guider dans ma recherche d'information.

Monsieur Serge Roland, Conseiller Municipal, pour sa disponibilité et son aide dans l'avancement du projet.

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
<b>I. Le charme touristique de Gourgé</b>	<b>4</b>
A) Situation géographique et démographique	4
1. Situation régionale	4
2. Situation locale	6
3. Evolution démographique de la commune	6
B) Caractéristiques économiques et associatives	7
1. Les commerces et services	7
2. Le tourisme	7
3. La vie associative	12
C) Caractéristiques du bâti et des paysages	13
1. L'histoire de Gourgé	13
2. Eléments d'urbanisme et d'architecture	13
3. La Vallée du Thouet	15
4. Le village de Gourgé dans le paysage	16
<b>II. " Les Prés du Parc ": Un potentiel touristique non exploité</b>	<b>17</b>
A) Manque d'un espace vert de détente et de loisirs	17
1. Absence d'aménagements pour le tourisme occasionnel	17
2. Manque d'un lieu convivial pour les festivités	17
3. Manque d'un espace de détente pour les habitants	18
B) Une prairie à l'abandon: un lieu idéal de détente au bord de l'eau	19
1. Situation géographique et description du lieu	19
2. Le classement de la prairie d'après le Plan Local d'Urbanisme	24
3. La contrainte d'inondabilité	25

<b>III. Une zone de loisirs et de détente pleinement intégrée</b>	<b>29</b>
A) Un espace situé à proximité des lieux touristiques	29
1. Au coeur du lieu-dit " Le Pont "	29
2. A proximité des chemins de randonnées	29
3. A côté d'éléments remarquables du patrimoine	30
4. Un accès direct au bourg de Gourgé	32
B) L'espace de détente au bord de l'eau	32
1. La circulation des piétons et l'accessibilité des personnes handicapés	34
2. L'aménagement des équipements de loisirs et de détente	35
3. La requalification paysagère du site	37
C) La création d'une aire de camping	40
1. La station sanitaire	41
2. Les emplacements pour les camping-cars, pour les caravanes et pour les tentes	41
3. Le bloc sanitaire	41
4. Les espaces verts	42
D) Estimation du projet	43
1. Dépenses pour l'accès et le stationnement	43
2. Dépenses pour les équipements publics	43
3. Dépenses pour les équipements de loisirs	44
4. Dépenses pour les plantations	45
CONCLUSION	46

# INTRODUCTION

Gourgé est un petit village de près de 1000 habitants situé dans les Deux-Sèvres. A dominante rurale, ce village se développe de plus en plus grâce à une municipalité dynamique.

Ce développement répond à deux principaux objectifs:

- Renforcer le potentiel touristique et le cadre de vie des habitants
- Accueillir de nouveaux habitants

Gourgé possède en effet un potentiel touristique non négligeable:

Ancien village médiéval, il en garde toutes les caractéristiques avec ses petites ruelles et ses bâtis en pierre.

Situé dans la Vallée du Thouet, Gourgé possède des paysages remarquables et variés qui contribuent au charme de cette petite localité.

Grâce à ses nombreux chemins de randonnée qui font découvrir les paysages et le patrimoine assez conséquent, Gourgé attire les touristes.

A cela s'ajoute un prix attractif des terrains à bâtir qui favorise la venue de nouveaux habitants.

Dans ce cadre là, la création d'un espace de détente et de loisirs paraît tout à fait approprié.

Un site appartenant à la commune et se trouvant au bord de l'eau semblerait adapté.

Avant toute chose, cernons les potentialités touristiques de ce petit village, intéressons nous ensuite aux opportunités de ce site pour enfin proposer un aménagement adéquat.

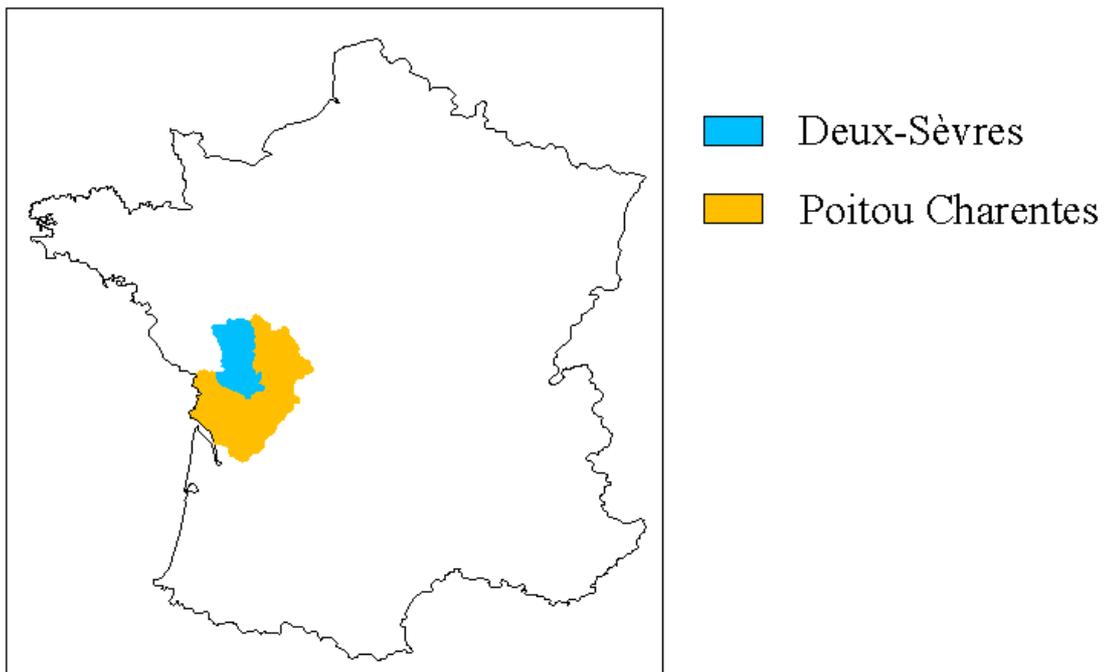
LE CHARME  
TOURISTIQUE  
DE  
GOURGE

## I. Le charme touristique de Gourgé

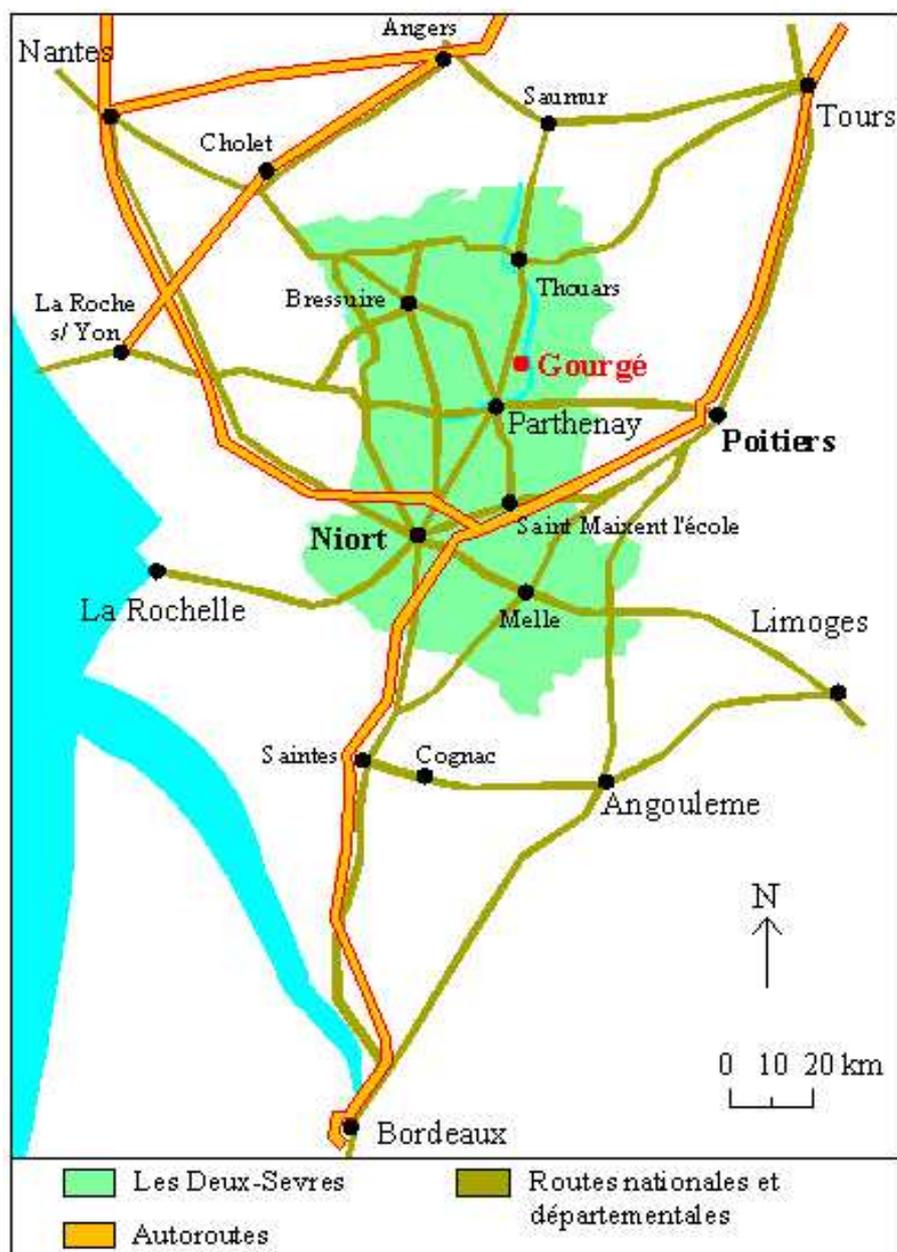
### A) Situation géographique et démographique

#### 1. Situation régionale

Gourgé est un petit village du Poitou-Charentes situé à 50 km de Poitiers à l'Est et à 50 km de Niort au Sud. La ville la plus proche, Parthenay, sous-préfecture des Deux-Sèvres, se trouve à 10 km de Gourgé. Parthenay est le centre d'intérêt et de vie le plus proche des Gourgéens sur le plan économique et social ainsi que pour l'éducation.



*Carte 1: Les Deux-Sèvres en France*



*Carte 2: Le village de Gourgé dans la région*

La commune est retirée des principales voies de circulation régionales. La RD 938 dite " Deux-Sévrienne ", ne concerne le territoire communal qu'à l'extrême Nord Ouest. La " Deux-Sévrienne " traverse le département, de Thouars jusqu'à Saint-Maixent-l'Ecole en passant par Parthenay.

## 2. Situation locale

Situé en Deux-Sèvres, le village de Gourgé compte 916 habitants et s'étend sur une superficie importante de 5043 ha. La faible densité de Gourgé s'explique par l'agriculture qui a une place prépondérante dans la commune.

Gourgé est membre de la communauté de communes du Val du Thouet qui comprend 8 communes: Tessonnière, Louin, St Loup sur Thouet, Lamairé, le Chillou, Maisontiers, Assais-les-Jumeaux et Gourgé.

## 3. Evolution démographique de la commune

Depuis 1975, la population de Gourgé peut être considérée stable à 900 habitants environ.

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Commune de Gourgé	1205	983	883	912	915	916

*Tableau 1: Evolution de la population totale (sans double compte)*

Le vieillissement de la population des Deux-Sèvres est supérieur à celui observé au niveau national. Gourgé compte relativement plus de jeunes que la moyenne observée en Deux-Sèvres. L'arrivée de nouveaux habitants consécutive à des opérations de construction explique certainement cette évolution qui reste intégrée à la dynamique de la région.

	Indice de jeunesse en 1999
Au niveau national	1,15
En Deux-Sèvres	0,75
A Gourgé	0,99

*Tableau 2: Indice de jeunesse en 1999*

	1975	1982	1990	1999
Commune de Gourgé	-	1,14	1,10	0,99

*Tableau 3: Evolution des indices de jeunesse à Gourgé*

Evolution des indices de jeunesse: Rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans sur le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans

## B) Caractéristiques économiques et associatives

### 1. Les commerces et services

La proximité de Parthenay qui dispose d'un niveau d'équipement commercial et de services important limite les possibilités de développement de ce type d'entreprises à Gourgé; malgré un potentiel de population proche de 1000 habitants.

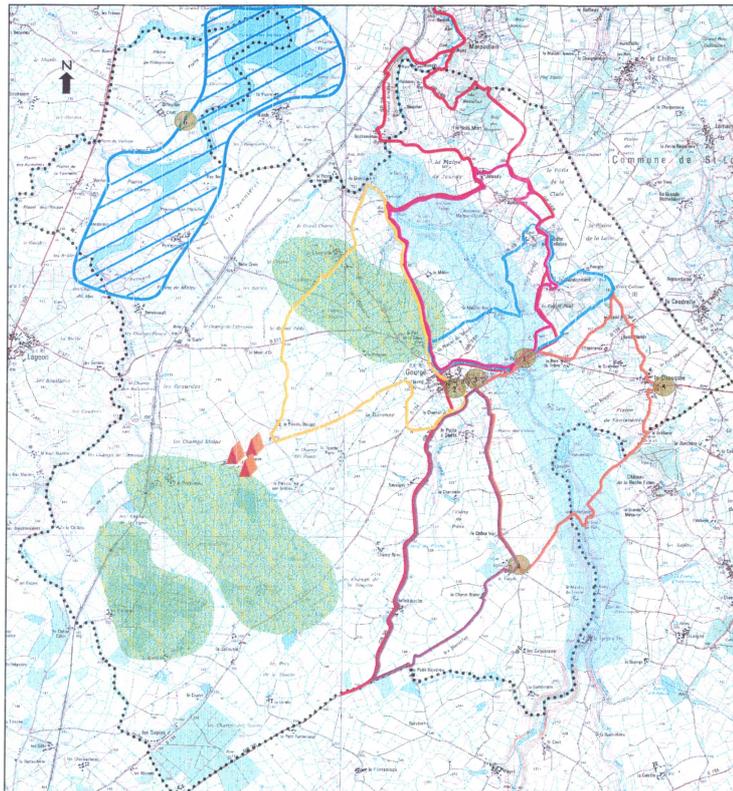
Dans le secteur alimentaire, seulement trois entreprises sont répertoriées: deux boulangeries-pâtisseries et un "multiple rural" (alimentation, tabac, presse), dépôt d'une grande enseigne de distribution.

Un garagiste et deux coiffeurs représentent les services.

Avec deux bars-restaurants et une pizzeria-grill, la restauration est, à l'inverse, bien représentée.

### 2. Le tourisme

La commune, sans être une destination touristique, possède des atouts incontestables sur le plan du tourisme vert qui se développe de façon considérable sur l'ensemble de la France, à l'échelle du marché européen.



## ACTIVITES TOURISTIQUES



### **a) Richesse du milieu naturel**

Le milieu naturel offre un cadre de loisir de réelle qualité: la vallée du Thouet, le plan d'eau du Cébron, le Bocage et les nombreux chemins de terre.

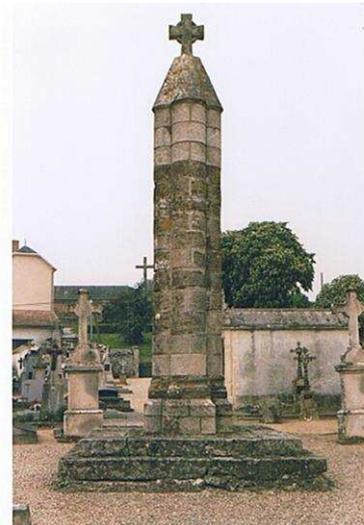
### **b) Richesse patrimoniale et culturelle**

Les bâtiments protégés au titre des monuments historiques méritent le détour mais également le château de la Roche aux enfants du XVI<sup>e</sup> s., le pont de l'Archère, la roue du Moulin,...

Monuments protégés :



*Photo 1: Pont Roman, inscrit le 23 décembre 1926*



*Photo 2: Croix du cimetière, classée le 16 mars 1890*



*Photo 3: Eglise Saint-Hilaire, classée le 14 juin 1909*



*Photo 4: Logis de la Chaussée, inscrit le 23 octobre 1992*



*Photo 5: Pigeonnier du Fresne, inscrit le 13 novembre 1989*



*Photo 6: Château en totalité, communs, portails, pont, balustrade, cour et terrasse constituant le château d'Orfeuille, inscrit le 3 juin 1996*

### **c) Chemins de randonnées**

Le réseau de chemins de randonnée est conséquent. Il permet de découvrir l'essentiel de la commune sur des chemins entretenus et balisés.

### **d) L'hébergement**

L'hébergement génère des retombées financières directes. Il s'organise de façon spontanée ou par le biais de structures spécialisées (gîtes de France, loisir-accueil).

	<b>Nombre</b>	<b>Capacité d'accueil</b>
<b>Gîtes de France</b>	2	9 personnes
<b>Chambres d'hôte</b>	1	
<b>Gîtes indépendants</b>		

*Tableau 4: L'hébergement touristique à Gourgé  
Informations communiquées par M.GARNIER  
(Gîtes de France)*

Il existe d'autres gîtes rénovés sur l'initiative de personnes d'origine anglaise. Ils ne sont pas répertoriés de façon précise.

56 résidences secondaires sont recensées en 1999, soit plus de 12% du parc bâti.

Cette approche sommaire met en évidence la présence d'une économie touristique réelle qui peut être un vecteur de développement pour Gourgé, en parallèle de l'activité agricole.

### 3. La vie associative

On compte sur la commune de Gourgé une quinzaine d'associations sportives et culturelles dont les principales sont:

**L'association "les amis de Gourgé"**, fondée en 1989, s'est donnée pour objectif de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine de Gourgé. Elle a participé à la restauration de la roue du moulin, balisé 5 sentiers de promenades, créé un musée des machines et outillages agricoles, et continue d'organiser des visites guidées de Gourgé.

**Le comité des Fêtes** organise chaque année la fête médiévale et le loto qui contribuent à rendre le village vivant en impliquant les habitants et en favorisant les rencontres de population.

**Le Cyclo-club** met en place au mois de mai une manifestation sportive qui rassemble plus de 1000 personnes, " la transgourgéenne ". Il s'agit de randonnées VTT et pédestres qui permettent de faire découvrir le patrimoine de Gourgé et ses paysages.

**La Boule en Bois** regroupe les pratiquants de ce jeu traditionnel et organise des concours de Boule en Bois en semi-nocturne et de Belote.

**La carpe et la chasse ACCA** réunissent des amateurs pour pratiquer leur passion et se retrouver lors de banquets et de concours.

## C) Caractéristiques du bâti et des paysages

### 1. L'histoire de Gourgé

Gourgé trouverait son origine il y a 2000 ans, faisant partie de l'immense territoire celte des Pictaves . Gourgé a été occupé pendant la période gallo-romaine, situé à l'intersection de la voie allant de Poitiers à Nantes (connue de nos jours sous le nom de chemin Saint-Hilaire) et de la voie de Bressuire à Parthenay.

Gourgé a, sans doute, été brûlé durant les III<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècles et on trouve une première citation dans un diplôme du roi Eudes du 30 décembre 889. Gurgiacum qui devait évoluer en Gurgium (1.100), puis Gorgé (1.140), Gorgium (1.243), Gorgiacum (1.300), Gorgie (XV<sup>e</sup> siècle), St Hilaire de Gourgé (1782) et enfin Gourgé. Ceci-dit; ces termes désignaient l'archiprêtré car déjà, à la fin du XIII<sup>e</sup> s., le " bourg de Gourgé " se nommait St Hilaire.

St Hilaire reste le Saint Patron de la ville, il y serait venu au IV<sup>e</sup> s. et son histoire alimente toujours une légende dans le pays.

Durant les siècles, plusieurs seigneurs se sont succédés pour régner sur Gourgé.

### 2. Eléments d'urbanisme et d'architecture

A Gourgé, l'habitat est à la fois groupé et dispersé. Le bourg présente un bâti dense. Historiquement organisé autour de l'Eglise, les extensions récentes vers le Thouet restent physiquement liées au bourg. Il existe une multitude de village dispersés sur tout le territoire.



*Photo 7: L'habitat à Gourgé*

Dans la partie ancienne du Bourg, le bâti est implanté de façon très dense. Il est groupé autour de l'Eglise Saint-Hilaire et organisé de façon concentrique. Cette disposition témoigne du passé médiéval du site; les rues mais aussi le parcellaire.

Rues et ruelles offrent des cheminements "urbains", des espaces dominés par la pierre.



*Photo 8: Logis de la Vergnaie*

Sur le plan architectural, le bâti ancien présente une réelle unité de volume; c'est le granit qui en est l'élément constitutif essentiel (moellons et pierres de taille). Les toits offrent cependant une certaine diversité, en tuiles canales ou mécaniques et souvent en ardoise.

Ce bâti a logiquement évolué au fil des temps, des matériaux et des techniques. Son intérêt patrimonial est réel sur le plan de l'urbanisme et sur le plan architectural. Un certain nombre de détails architecturaux mérite l'attention.

### 3. La Vallée du Thouet

Bien que très vaste, plus de 5000 hectares, le territoire de Gourgé s'insère dans des unités paysagères ou géographiques plus larges telle que la Vallée du Thouet.

Cette unité paysagère concerne tout l'Est de la commune mais au-delà, au Sud et au Nord. Les limites de cette unité sont dessinées par la topographie. Les versants de la vallée sont clairement marqués de part et d'autre de la rivière. Ils constituent un " couloir " d'environ 3 km de large. Au centre de ce " couloir " la rivière s'écoule. Elle est difficilement perceptible du fait de la végétation et de son cours sinueux.



*Photo 9: La Vallée du Thouet*

Sur les versants, le champ visuel est souvent très ouvert. L'autre rive est, la plupart du temps, perceptible. L'occupation du sol (cultures, prairies, bois et bosquets) crée des paysages très variés ponctués par les différents villages situés à flanc de coteau.

#### 4. Le village de Gourgé dans le paysage



*Photo 10: Le village de Gourgé*

Il constitue un " point focal ". L'église et le bâti très dense qui l'entoure, sont implantés sur un point haut. Ils sont perceptibles de toutes parts sur une grande partie du territoire communal. C'est un point de repère géographique et culturel.

LES PRÉS DU PARC:  
un potentiel touristique  
non exploité

## II. " Les Prés du Parc ": Un potentiel touristique non exploité

### A) Manque d'un espace vert de détente et de loisirs

#### 1. Absence d'aménagements pour le tourisme occasionnel

A l'approche des beaux jours, Gourgé est animé par les promeneurs, les cyclistes, ou encore les pêcheurs qui s'installent au bord du Thouet. Les touristes viennent pique-niquer dans les prairies situées au bord de la rivière mais peu d'aires de pique-nique sont prévues à leur effet. Aucune aire de jeux n'est à la disposition des enfants pour qu'ils puissent s'ébattre.

#### 2. Manque d'un lieu convivial pour les festivités

La fête médiévale de Gourgé qui se déroule le dimanche qui suit le 14 juillet est organisée chaque année. Elle est reconnue par le label qualité de la Fédération Française des Fêtes Spectacles Historiques, ce qui a un coût au niveau des troupes qui participent à son animation.

Or depuis 3 ans la fréquentation a baissé et le résultat financier est devenu déficitaire. La commune projette de changer de formule pour cette année: un grand repas avec les habitants et les personnes qui souhaitent s'y joindre est prévu. Ce serait une autre manière de rassembler les gens. Aujourd'hui seul le parvis de la salle des fêtes peut faire office de lieu d'accueil pour ce repas. Un cadre plus agréable est souhaitée par la commune de Gourgé et les prairies au bord du Thouet sont pressenties pour ce repas.



*Photo 11: Animation pendant la fête médiévale*



*Photo 12: Défilé costumé dans les rues de Gourgé lors de la fête médiévale*

Les associations qui organisent des manifestations toute l'année utilisent la salle des fêtes. Par beau temps, que ce soit pour les banquets, les bals ou les concours de pêche et de belote, un environnement plus plaisant, au bord de l'eau est souhaité.

### 3. Manque d'un espace de détente pour les habitants

La commune de Gourgé a monté un dossier pour un projet de complexe sportif et associatif sur la route de Parthenay RD 134 au Sud du bourg. La construction d'une salle de sport et de loisirs et la relocalisation du terrain de football dans un espace sportif polyvalent sont envisagées.

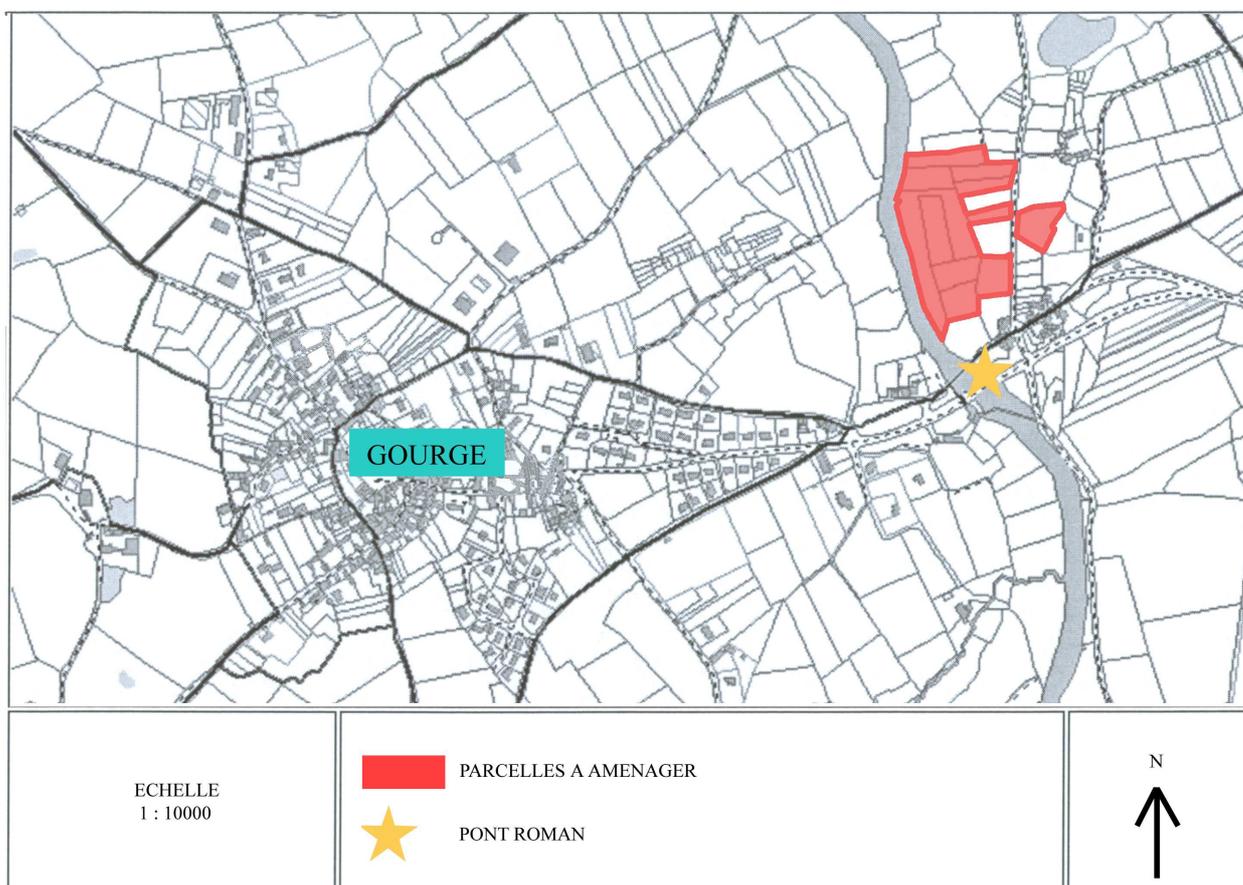
Néanmoins, cet aménagement n'a pas vocation à devenir un espace vert de détente. La commune manque donc d'un site à cet effet.

Pour les pique-nique du dimanche après-midi, les familles s'installent dans les prairies communales non aménagées. Améliorer cet endroit au bord de l'eau encouragerait la venue des habitants dans un cadre plus agréable.

La commune de Gourgé dispose de deux écoles qui regroupent une centaine d'enfants. Elles ne disposent pas de terrains enherbés pour leurs activités sportives.

## B) Une prairie à l'abandon: un lieu idéal de détente au bord de l'eau

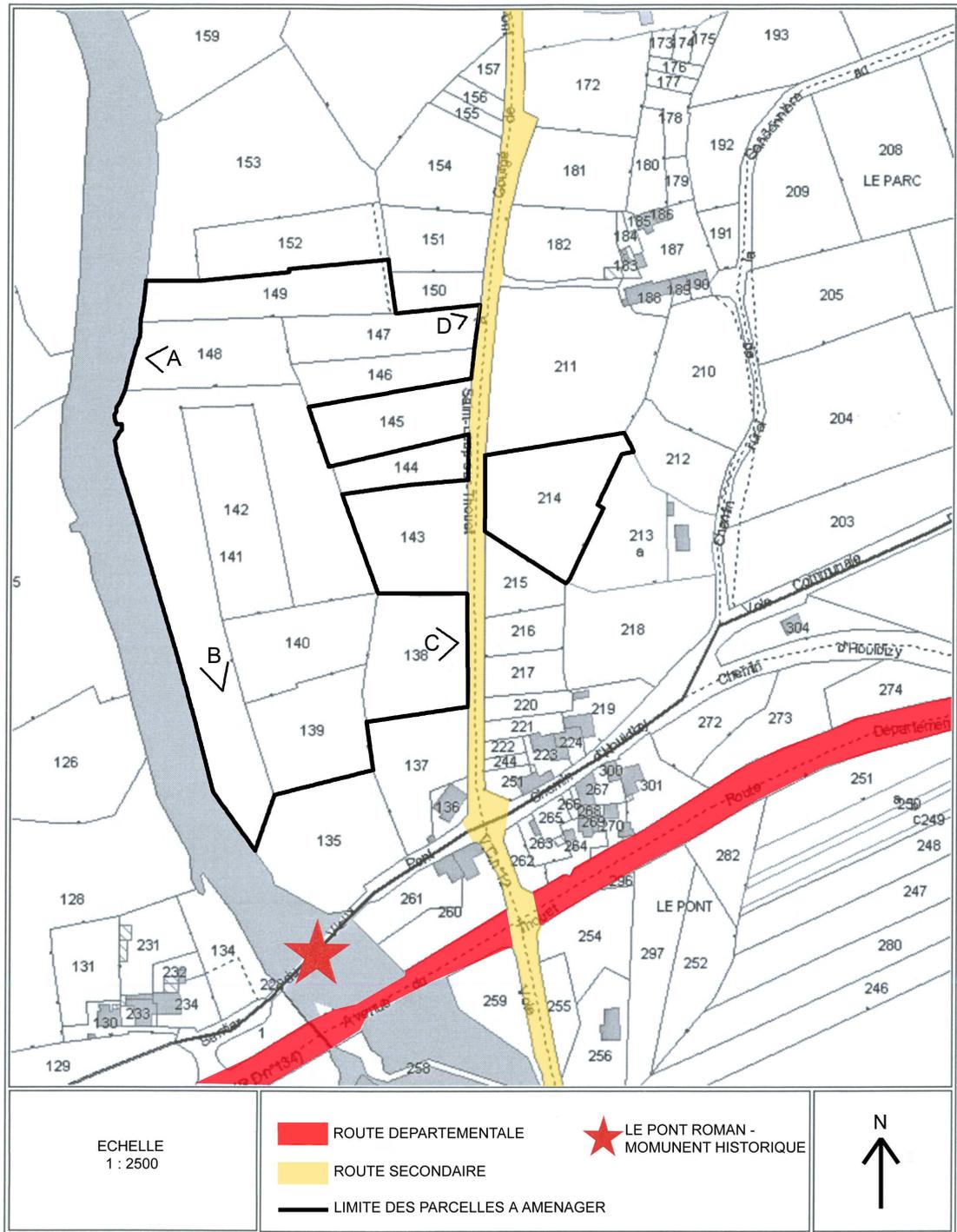
### 1. Situation géographique et description du lieu



*Carte 4: L'espace des Prés du Parc à l'échelle de Gourgé*

Au Nord du pont médiéval, en bordure du Thouet, rive droite, la commune est propriétaire de plusieurs parcelles déjà affectées au tourisme (pêche, pique-nique, jeux de plein-air) mais non aménagées. Les voitures peuvent accéder au bord de l'eau, les risques de dégradation sont réels.

Un terrain en friche appartenant également à la commune, est séparé des autres parcelles par une voie communale.



*Carte 5: L'espace des Prés du Parc*



*Photo 13: Vue A*



*Photo 14: Vue B*



*Photo 15: Vue C*

Entourée de haies, la prairie possède de beaux arbres comme le chêne et le frêne, mais certains sont en fin de vie. Ces parcelles étaient auparavant des terres agricoles, il y a donc peu d'arbres sur le site. Les arbres présents forment un paysage linéaire car ils servaient autrefois à délimiter les parcelles.

Quelques arbres s'empêchent mutuellement de se développer, certains mériteraient d'être coupés.



*Photo 16: Un chêne pédonculé de la prairie*



*Photo 17: Un frêne commun de la prairie*



*Photo 18: Arbre en fin de vie*



*Photo 19: Paysage linéaire de la prairie : vue D*

## 2. Le classement de la prairie d'après le Plan Local d'Urbanisme

Les parcelles situées du côté gauche de la voie communale sont classées en secteur NI (Naturel Loisir). La parcelle 214 est actuellement définie en zone Naturelle.

L'espace des Prés du Parc est dès à présent un site de loisir pour la pêche et le pique-nique au bord de l'eau.

Cette vocation est confirmée par l'équipe municipale mais il est nécessaire de mieux l'organiser notamment en limitant l'accès des rives du Thouet aux véhicules et en permettant la réalisation d'un équipement sanitaire.

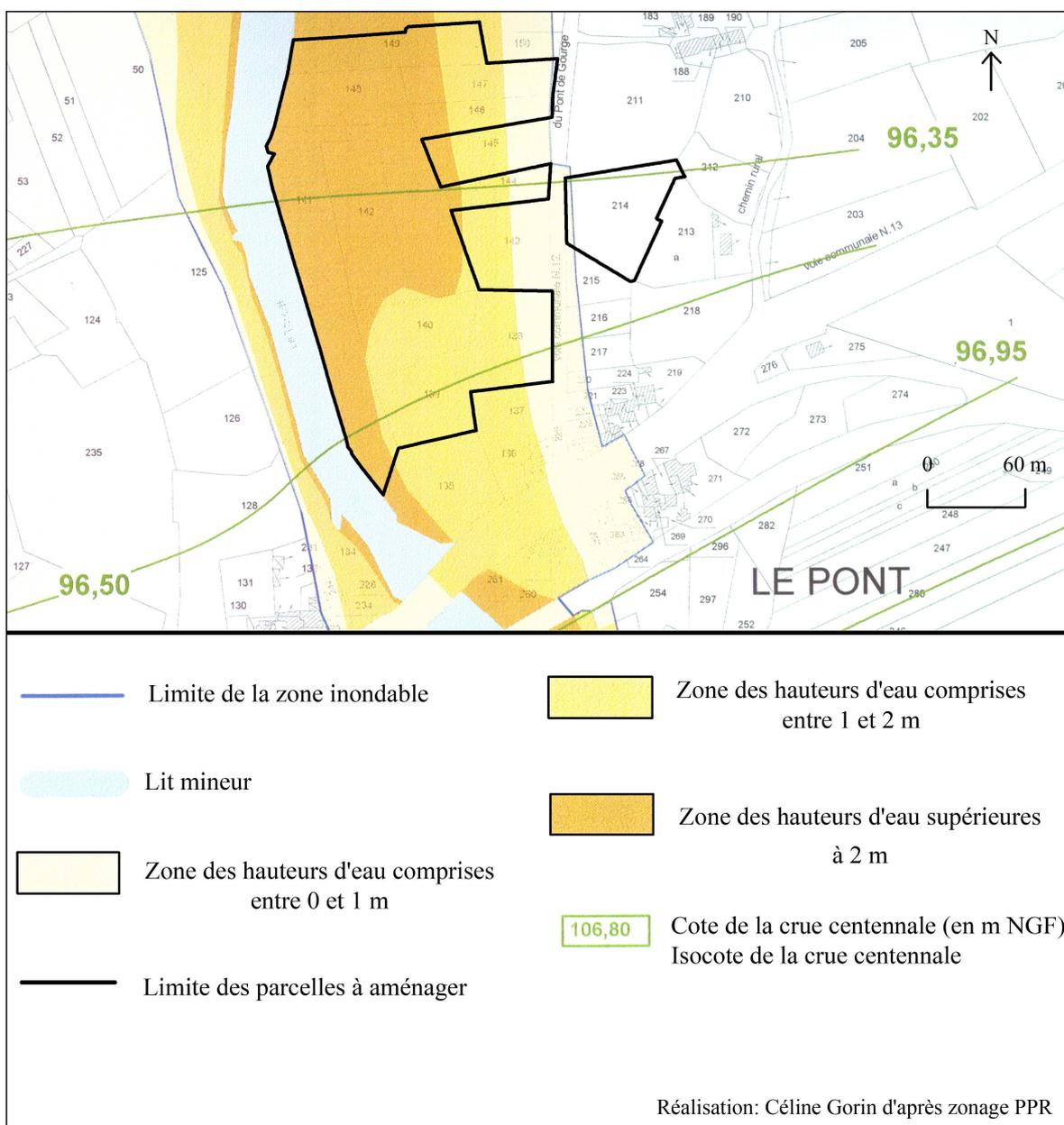
Les cheminements vers le bourg sont à renforcer. L'espace mérite une requalification paysagère.

Pour ce site une orientation d'aménagement a été arrêtée.

### 3. La contrainte d'inondabilité

Le secteur NI défini par le Plan Local d'Urbanisme est concerné par le risque d'inondation. Le PPR (Plan de Prévention des Risques) classe en 3 catégories les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru. Trois niveaux d'aléas ont été définis:

- aléa moyen: hauteur d'eau comprise entre 0 et 1 mètre au dessus du terrain naturel
- aléa fort: hauteur d'eau comprise entre 1 et 2 mètres
- aléa très fort: hauteur d'eau supérieure à 2 mètres



Carte 6: Zonage des risques d'inondabilité (aléas)

A partir de l'analyse de l'occupation actuelle des sols dans la zone inondable, trois types de zones ont été définies en terme d'enjeux et de " vocation ":

- Les **centres urbains**: il s'agit des secteurs urbains présentant les caractéristiques suivantes: une histoire, une occupation du sol de fait importante, une continuité bâtie et la mixité des usages entre logements, commerces et services.
- Les **zones urbaines** autres que les centres urbains: ces zones urbaines, correspondant généralement à une urbanisation relativement récente, présentent une densité moindre et une affectation sectorielle des sols: zone industrielle, artisanales et/ou commerciales, ainsi que les zones d'habitat peu denses.
- Les **zones naturelles**: il s'agit de zones actuellement non urbanisées (mais dans lesquels on trouve néanmoins des constructions isolées et des petits hameaux).

Deux grands types de zones ont été ensuite définis en fonction des aléas et des enjeux et " vocation " des différents secteurs rencontrés dans la zone inondable:

- une **zone rouge** globalement inconstructible
- une **zone bleue** constructible sous réserve du respect d'un certain nombre de prescriptions techniques visant à réduire la vulnérabilité des constructions autorisées (premier niveau de plancher au dessus de la cote de la crue centennale, mise hors d'eau des équipements sensibles,...)

Sont incluses dans la zone rouge:

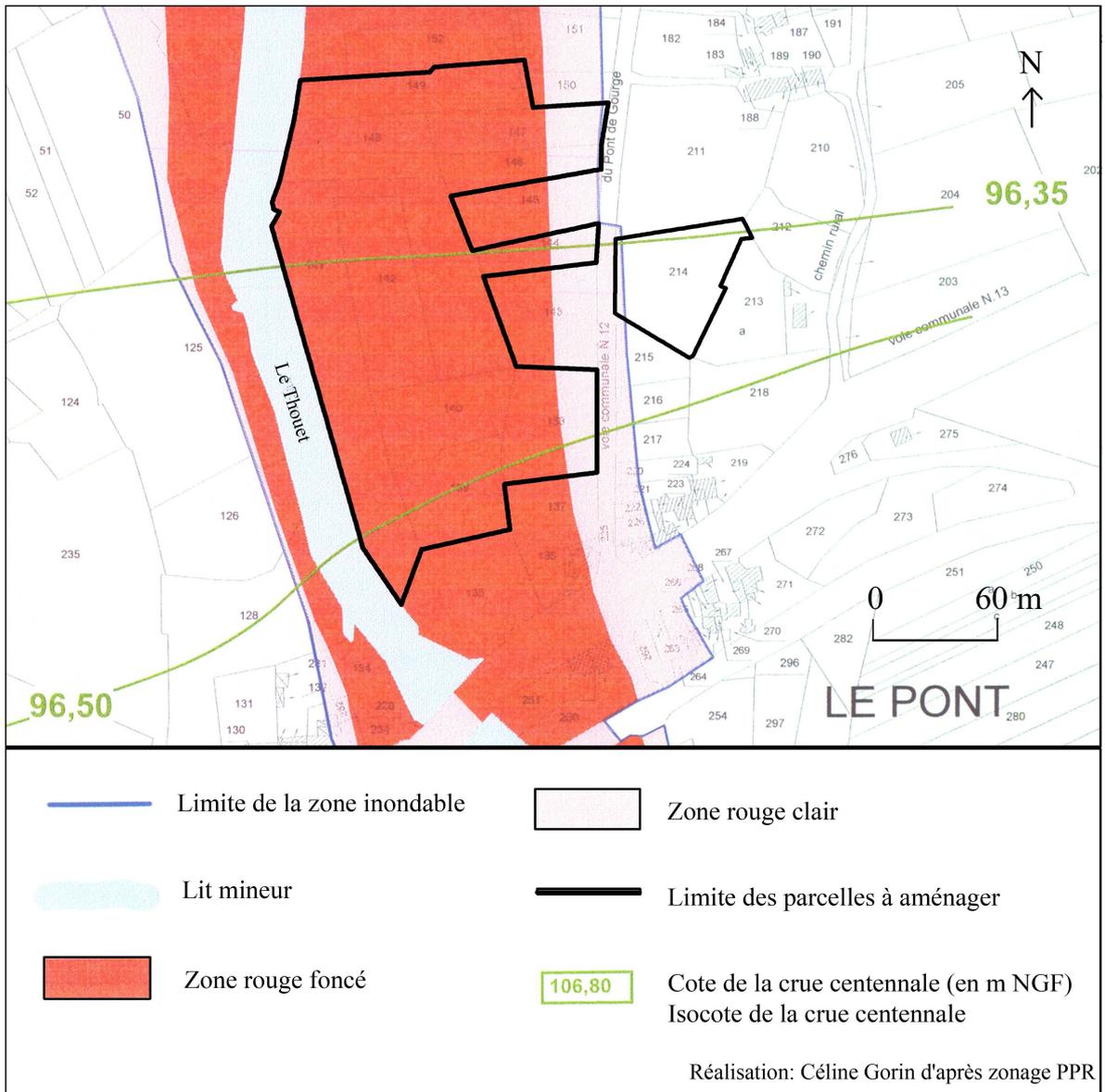
- les zones naturelles peu ou pas urbanisées, où l'objectif poursuivi est la préservation des capacités d'écoulement et d'expansion des crues

- les zones soumises aux aléas les plus forts, urbanisées ou non, où l'objectif est d'interdire les implantations humaines compte-tenu de l'impossibilité de garantir intégralement la sécurité des occupants dans ces zones.

En outre, pour ce qui concerne les zones naturelles, une distinction a été introduite entre les secteurs soumis à un aléa moyen et les secteurs soumis à un aléa fort à très fort.

Les secteurs naturels soumis à un aléa moyen sont intégrés dans une zone rouge clair où sont autorisés, pour ce qui concerne les bâtiments existants, les extensions mesurées ainsi que les changements de destination et les réhabilitations visant à créer des logements.

Les secteurs naturels soumis à un aléa fort à très fort (hauteur d'eau supérieure à 1 mètre) sont en zone rouge foncé où sont interdites, pour ce qui concerne les bâtiments existants, les extensions ainsi que les changements de destination et les réhabilitations visant à créer des logements.



*Carte 7: Zonage des risques d'inondabilité (aléas et enjeux)*

UNE ZONE DE LOISIRS  
ET DE DÉTENTE  
PLEINEMENT INTÉGRÉE

### III. Une zone de loisirs et de détente pleinement intégrée

#### A) Un espace situé à proximité des lieux touristiques

##### 1. Au coeur du lieu-dit " le Pont "

Sur la rive droite du Thouet, le lieu-dit " le Pont " constitue le vis à vis au bourg de Gourgé dans le prolongement de l'ancien pont, inscrit Monument Historique.

Ce village présente un bâti ancien et dense étagé sur le coteau. Il bénéficie d'un cadre paysager de très grand intérêt.

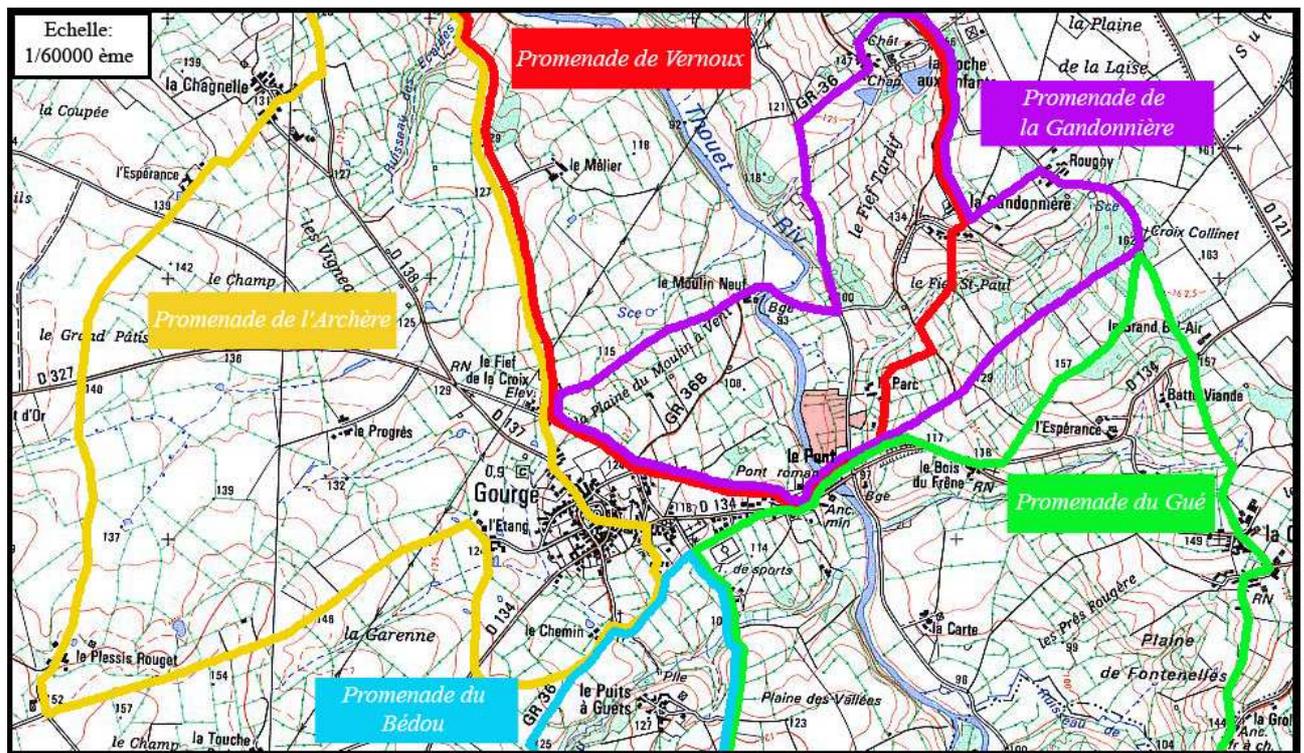
Ce lieu-dit fait l'objet d'une orientation d'aménagement et constitue un des choix du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). L'accueil de nouveaux habitants est une des justifications des choix retenus pour établir le PADD. Implanter de nouvelles maisons dans ce cadre permettra à la commune d'offrir des conditions de séjour de qualité.

L'espace de détente des Prés du Parc jouxte les maisons du lieu-dit " le Pont ". Il se trouve donc à proximité des habitants qui pourront en bénéficier.

##### 2. A proximité des chemins de randonnées

Tous les sentiers de promenades (exceptée la promenade de l'Archère) démarrent au pont roman du 11ème siècle, illuminé tous les soirs. Il a remplacé un pont gallo-romain permettant à la voie romaine Poitiers-Nantes de franchir le Thouet.

L'espace à aménager, se situant à une centaine de mètres du pont roman, pourrait servir d'halte-détente aux promeneurs susceptibles d'y trouver un endroit rafraîchissant au bord de l'eau pour se détendre ou pique-niquer. Le GR 36 passe notamment à proximité de l'espace de détente, au Nord.



*Carte 8: Les sentiers de promenade à Gourgé*

### 3. A côté d'éléments remarquables du patrimoine

L'espace se situe à côté du pont romain, à quelques pas de la roue du Moulin restaurée, mais aussi près du château de la Roche aux Enfants datant du 16<sup>ème</sup> siècle que l'on peut aller admirer en longeant la promenade de la Gandonnière.

On peut aussi franchir le Thouet par des gués, celui du Moulin Neuf se trouvant à quelques minutes à pied de l'endroit à aménager.

L'espace à aménager pourrait servir de lieu de stationnement et de lieu de repos pour les promeneurs qui souhaiteraient emprunter les sentiers de randonnées et aller découvrir le patrimoine de Gourgé.



*Photo 20: Roue du Moulin*



*Photo 21: Le château de la Roche aux Enfants*



*Photo 22: " Moulin Neuf "*

#### 4. Un accès direct au bourg de Gourgé

Par la création de chemins piétonniers, l'espace serait à quelques minutes à pied du bourg de Gourgé. Les touristes pourraient ainsi bénéficier des services comme les boulangeries, les restaurants et le multi-service.



*Photo 23: La " P'tite Marmite "*

#### B) L'espace de détente au bord de l'eau

Il doit être conçu pour satisfaire aux différents usagers du site: les pêcheurs, les enfants, les familles ou encore les sportifs. L'endroit doit donc être agréable: petits bosquets et chemins piétons.



Carte 9: Plan d'ensemble

## 1. La circulation des piétons et l'accessibilité des personnes handicapés

### a) les places de stationnement

Sur la parcelle 144, on créera un espace de stationnement d'environ 30 places. Un bosquet sera planté pour empêcher l'accès aux véhicules dans l'espace de loisirs.

### b) la voie d'accès aux handicapés

Deux pontons pour handicapés ont été créés sur le site. Une voie d'accès aux véhicules et deux parkings à proximité de ces pontons sont indispensables. On conservera le tracé du chemin déjà existant mais on l'agrandira à 5 m pour que deux véhicules puissent se croiser. La voie d'accès se terminant en impasse, elle sera aménagée de telle sorte que les véhicules puissent faire demi-tour comme l'exige le règlement du PLU en zone naturelle. On installera une borne électrique dans la partie non inondable pour que seuls les handicapés puissent y avoir accès.

### c) les chemins piétonniers

Sur l'ensemble du site, les piétons pourront déambuler grâce à de petites allées d'1,50 m. Une voie d'accès au bourg sera créée, notamment pour éviter aux piétons venus du bourg d'emprunter la voie communale qui dessert le site.

Les voies piétonnières et routières créées, ainsi que l'espace de stationnement seront en grave ciment calcaire. D'après le PPR, sous la côte de référence il est obligatoire d'employer des matériaux insensibles à l'eau. Le grave ciment calcaire se pose en zone inondable et est traité à l'insensibilité à l'eau avant sa pose. Il s'intègre bien au milieu naturel et a d'ailleurs été utilisé sur un petit parking du lieu-dit " le Pont " et pour la voie d'accès au Pont roman.

#### **d) les panneaux d'affichage**

Ce nouvel espace de détente au bord de l'eau doit s'accompagner de panneaux dans Gourgé pour indiquer sa situation géographique et ses caractéristiques.

Aux différentes entrées du site un panneau affichera un schéma de l'espace de détente. A l'espace de stationnement, on indiquera les chemins de randonnées et notamment le GR 36 contournant l'espace de détente.

L'accès au site devra être sécurisé par des panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h et par un passage piéton à l'entrée de l'espace de détente.

## **2. L'aménagement des équipements de loisirs et de détente**

#### **a) l'aire de jeux pour enfants**

Les jeux pour enfants sont placés suffisamment loin du Thouet pour éviter tout accident. Le bac à sable et les équipements de jeux occuperont les enfants pendant que les parents pourront s'arrêter sur les bancs pour se reposer et surveiller les jeux de leurs enfants.

Les jeux sont destinés à un public assez large allant de 3 à 12 ans. Ils seront accompagnés d'un affichage spécifique indiquant les tranches d'âges, en utilisant des pictogrammes



*Photo 24: Toboggan*



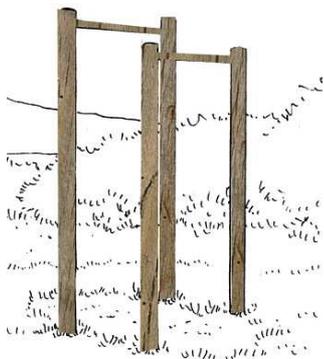
*Photo 25: Balançoire*



*Photo 26: Mur d'escalade*

### **b) le parcours de santé**

D'une longueur de 500 m environ et comprenant 5 exercices, le parcours sportif formera une boucle, les utilisateurs pourront ainsi commencer en fonction de l'endroit où ils arrivent. Un panneau avec pictogramme décrira chaque exercice.



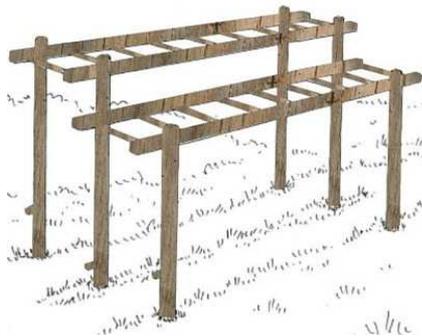
*Photo 27: Structure 1*



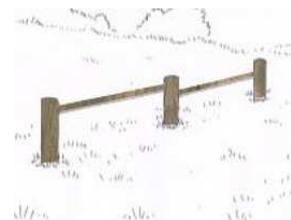
*Photo 28: Structure 2*



*Photo 29: Structure 3*



*Photo 30: Structure 4*



*Photo 31: Structure 5*

### c) les aires de pique-nique et le préau

Quatre tables de pique-nique en bois seront réparties sur l'ensemble du site, certaines placées au bord de l'eau, d'autres situées à proximité de l'espace de jeux. Des bancs en bois seront aussi dispersés sur l'espace notamment près des jeux pour enfants. Ces équipements s'accompagneront de poubelles.

Pour les familles venues nombreuses ou pour les associations, une grande table sera installée sous un préau, avec un barbecue à proximité.

L'électricité sera amenée sous le préau mais les réseaux seront mis hors d'eau en raison du risque d'inondabilité. Le préau sera situé près de la route où les risques d'inondation sont les plus faibles.

### 3. La requalification paysagère du site

L'espace doit rester avant tout naturel ainsi on s'attachera à planter des essences d'arbres déjà présentes sur le bocage deux-sévrien.

Au niveau des berges du Thouet, on taillera les arbres qui sont sur le point de tomber et on intégrera du saule, de l'osier et de l'aulne qui sont intéressants pour la retenue des berges.



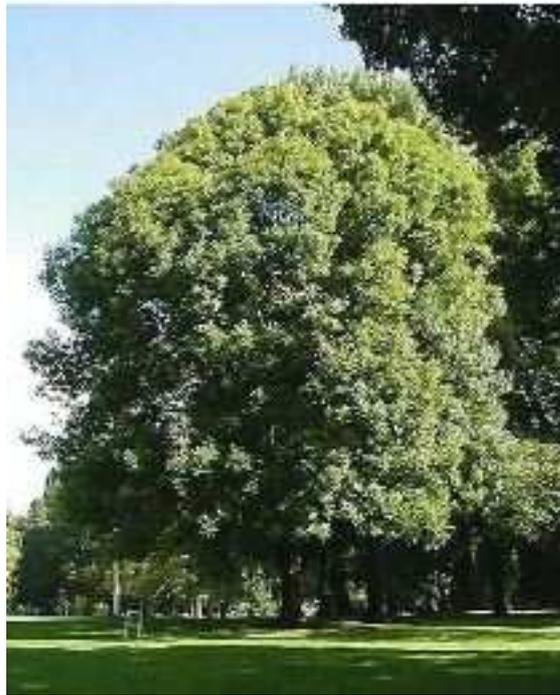
*Photo 32: Saule Blanc*



*Photo 33: Aulne Blanc*

Dans la prairie on coupera les arbres sur le point de mourir et ceux empêchant le développement des arbres voisins.

Sur l'ensemble du terrain, des arbres tels que le chêne pédonculé, le frêne ou encore le charme seront plantés de façon disséminée. On laissera ainsi place à une grande étendue de verdure.



*Photo 34: Frêne commun*

Les haies qui délimitent l'espace de détente seront étoffées par l'ajout d'arbustes (églantier, troène) qui contribueront à masquer la prairie aménagée. En effet, l'objectif est d'inciter à la découverte de l'endroit.



*Photo 35: Eglantier*

Pour casser les lignes que dessinent les arbres présents dans la prairie, on créera plusieurs bosquets avec des essences variées telles que le cornouiller, le sureau, le fusain, l'églantier, le troène, le noisetier. Les bosquets seront receper tous les trois ou quatre ans pour avoir une taille d'environ 1,50 m.



*Photo 36: Cornouiller*

Au niveau de l'aire de jeux, les arbres seront dispersés et seront orientés de façon à créer des zones d'ombre. Les tables de pique-nique et les bancs seront installés près des arbres de manière à avoir de l'ombre entre 12h et 14h environ.

### C) La création d'une aire de camping

La parcelle 214 séparée de la prairie par la route est classée en zone naturelle ce qui empêche la création d'une aire de camping. Le PLU est en révision depuis fin 2006, la parcelle va donc subir une modification. Un nouveau secteur appartenant à la zone naturelle sera créé. Elle sera dorénavant classée en zone Naturelle Tourisme Loisirs Ntl qui autorisera la création d'aires de camping et d'équipements sanitaires.

Différentes réglementations sont imposées selon le nombre d'emplacements prévus, seule la deuxième nous concernera:

- Tout aménagement, d'une capacité supérieure à six emplacements, destiné à recevoir des tentes, caravanes ou autocaravanes est soumis à autorisation. Il est réglementé par l'arrêté du 17 Juillet 1985 relatif aux conditions sanitaires, et celui du 11 Janvier 1993 sur le classement des terrains de camping.
- Dans le cas d'une aire de stationnement pour autocaravanes d'une capacité inférieure à six emplacements, il convient de se référer à l'article R.443-6-4 du Code de l'Urbanisme concernant les terrains d'accueil soumis à déclaration:

" La mise à disposition des campeurs, de manière habituelle, de terrains ne recevant pas plus de vingt campeurs sous tentes ou de six tentes ou caravanes à la fois doit faire l'objet, de la part du propriétaire ou de celui qui a la jouissance du sol, d'une déclaration à la mairie qui mentionne les dispositions prévues pour l'entretien du terrain. Lorsqu'il n'est pas lui-même compétent, le Maire transmet cette déclaration à l'autorité compétente.

" Aucune superficie minimale du terrain n'étant fixée par cet article, il appartient aux élus qui reçoivent les déclarations d'imposer à l'exploitant des mesures de nature à éviter les concentrations excessives susceptibles de nuire à un fonctionnement satisfaisant au regard de l'hygiène et de la sécurité. "

## 1. La station sanitaire

Une aire de service pour camping-car permet la vidange des eaux usées (ménagères et WC chimiques) et le remplissage en eau potable. Pour cela, on installera un système d'assainissement autonome car la route n'est pas raccordée au réseau d'assainissement.



*Photo 37 : Station sanitaire pour camping-cars*

## 2. Les emplacements pour les camping-cars, pour les caravanes et pour les tentes

Trois emplacements de 100 m<sup>2</sup> sont prévus pour les camping-cars et caravanes. Ils sont plats et en herbe, délimités par des plantations variées et fleuries et sans risque d'inondation. Chaque emplacement comprendra un branchement électrique.

Un grand terrain de 440 m<sup>2</sup> pourra accueillir les tentes.

Une grosse poubelle sera située à l'entrée de l'aire de camping pour faciliter le ramassage des ordures et éloignera les odeurs des touristes.

## 3. Le bloc sanitaire

Le bloc sanitaire d'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup> comprendra deux WC dont un adapté aux handicapés, un urinoir, une douche adaptée aux handicapés, deux lavabos, un bac pour laver la vaisselle et un bac pour laver le linge. Il bénéficiera de l'adduction d'eau courante et de l'assainissement non collectif.

#### 4. Les espaces verts

Sur l'ensemble de ce terrain les arbres seront éparpillés (environ 7 m entre chaque arbre) ce qui permettra aux camping-cars de pouvoir s'installer dans les emplacements prévus à leur effet. On plantera essentiellement de l'érable, du frêne et du chêne.



*Photo 38: Erable*

## D) Estimation du projet

Les éléments chiffrés, recueillis auprès d'entreprises spécialisées, ne représentent qu'une estimation approximative. En effet, certains travaux (fixation des tables de pique-nique, ...) peuvent être effectués par la commune, mais d'autres (aménagement des voiries...) nécessitent l'appel de sociétés privées. Or ces entreprises pratiquent des tarifs variant du simple au triple. Il est donc très difficile d'obtenir une estimation fine des coûts.

### 1. Dépenses pour l'accès et le stationnement

Descriptif des aménagements	Prix à l'unité	Nombre d'unités	Total TTC
Sentiers	20 €/m <sup>2</sup>	1 000 m <sup>2</sup>	20 000 €
Routes	20 €/m <sup>2</sup>	1800 m <sup>2</sup>	36 000 €
Parking	20 €/m <sup>2</sup>	400 m <sup>2</sup>	8 000 €
Main d'oeuvre	16 €/m <sup>2</sup>	3 200 m <sup>2</sup>	51 200 €
		Total TTC	115 200 €

Tableau 5: Dépenses pour l'accès et le stationnement

### 2. Dépenses pour les équipements publics

Descriptif des aménagements	Prix à l'unité	Nombre d'unités	Total TTC
Tables de pique-nique	250 €	4	1 000 €
Grandes tables de pique-nique	350 €	3	1 050 €
Bancs	200 €	10	2 000 €
Poubelles	100 €	15	1 500 €
Station sanitaire	500 €	1	500 €
Éléments sanitaires	1 500 €	1	1 500 €
		Total TTC	7 550 €

Tableau 6: Dépenses pour les équipements publics

### 3. Dépenses pour les équipements de loisirs

Descriptif des aménagements	Prix à l'unité	Nombre d'unités	Total TTC
Structure n°1 (Photo 27 )	330 €	1	330 €
Structure n°2 (Photo 28 )	320 €	1	320 €
Structure n°3 (Photo 29 )	300 €	1	300 €
Structure n°4 (Photo 30 )	540 €	1	540 €
Structure n°5 (Photo 31 )	150 €	1	150 €
Balançoire	1 000 €	1	1 000 €
Mur d'escalade	1 400 €	1	1 400 €
Toboggan	1 400 €	1	1 400 €
Préau	4 000 €	1	4 000 €
Barbecue	400 €	1	400 €
TOTAL TTC			9 840 €

*Tableau 7: Dépenses pour les équipements de loisirs*

(Reste à estimer : la construction du bloc sanitaire, les travaux d'assainissement, d'adduction d'eau et de raccordements et branchements électriques)

#### 4. Dépenses pour les plantations

Descriptif des aménagements	Prix à l'unité	Nombre d'unités	Total TTC
Chêne Pédonculé	5,00 €	9	45 €
Aulne	5,00 €	7	35 €
Saule Marsault	6,00 €	7	42 €
Sureau	5,00 €	10	50 €
Eglantier	5,00 €	10	50 €
Frêne Commun	5,00 €	9	45 €
Charme	3,00 €	9	27 €
Fusain	5,00 €	10	50 €
Cornouiller Blanc	7,00 €	10	70 €
Troène	5,00 €	10	50 €
Erable Champêtre	5,00 €	10	50 €
Noisetier	3,00 €	10	30 €
Osier	3,00 €	7	21 €
TOTAL TTC			565 €

*Tableau 8: Dépenses pour les plantations*

## Index des Illustrations :

Tableau 1. Evolution de la population totale.....	6
Tableau 2. Indice de jeunesse en 1999.....	6
Tableau 3. Evolution des indices de jeunesse à Gourgé.....	6
Tableau 4. L'hébergement Touristique à Gourgé.....	11
Tableau 5. Dépenses pour l'accès et le stationnement.....	43
Tableau 6. Dépenses pour les équipements publics.....	43
Tableau 7. Dépenses pour les équipements de loisirs.....	44
Tableau 8. Dépenses pour les plantations.....	45
Photo 1. Pont roman, inscrit le 23 Décembre 1926.....	9
Photo 2. Croix du Cimetière, classée le 16 mars 1890.....	9
Photo 3. Eglise Saint-Hilaire, classée le 14 juin 1909.....	10
Photo 4. Logis de la Chaussée, inscrit le 23 octobre 1992.....	10
Photo 5. Pigeonnier du Fresne, inscrit le 13 novembre 1989 .....	10
Photo 6. Château en totalité, communs, portail, pont, balustrade, cour et terrasse constituant le château d'Orfeuille, inscrit le 3 juin 1996 .....	11
Photo 7. L'habitat à Gourgé.....	13
Photo 8. Logis de Vergnaie.....	14
Photo 9. La Vallée du Thouet.....	15
Photo 10. Le village de Gourgé.....	16
Photo 11. Animation pendant la fête médiévale.....	17
Photo 12. Défilé costumé dans les rues de Gourgé lors de la fête médiévale.....	18
Photo 13. Vue A.....	21
Photo 14. Vue B.....	21
Photo 15. Vue C.....	22
Photo 16. Un chêne pédonculé dans la prairie.....	22
Photo 17. Un frêne commun dans la prairie.....	23
Photo 18. Arbre en fin de vie.....	23
Photo 19. Paysage linéaire de la prairie : Vue D.....	24
Photo 20. Roue du Moulin.....	31
Photo 21. Le château de la Roche au enfants.....	31
Photo 22. « Moulin Neuf ».....	31

Photo 23. « La P'tite Marmitte ».....	32
Photo 24. Toboggan.....	35
Photo 25. Balançoire.....	35
Photo 26. Mur d'escalade.....	36
Photo 27. Structure 1.....	36
Photo 28. Structure 2.....	36
Photo 29. Structure 3.....	36
Photo 30. Structure 4.....	36
Photo 31. Structure 5.....	36
Photo 32. Saule Blanc.....	37
Photo 33. Aulne Blanc.....	37
Photo 34. Frêne Commun.....	38
Photo 35. Eglantier.....	39
Photo 36. Cornouiller.....	39
Photo 37. Station Sanitaire pour camping-car.....	41
Photo 38. Erable .....	42

Carte 1. Les Deux-Sèvres en France.....	4
Carte 2. Le village de Gourgé dans la région.....	5
Carte 3. Activités touristiques à Gourgé.....	8
Carte 4. L'espace des Prés du Parc à l'échelle de Gourgé.....	19
Carte 5. L'espace des Prés du Parc.....	20
Carte 6. Zonage des risques d'inondabilité (aléas).....	25
Carte 7. Zonage des risques d'inondabilité (aléas et enjeux).....	28
Carte 8. Les sentiers de promenade à Gourgé.....	30
Carte 9. Plan d'ensemble.....	33

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages:

- Valoriser les zones inondables dans l'aménagement urbain, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
- Le guide illustré de la nature en France, sélection du reader's digest
- L'aménagement des espaces verts, conception technique et réalisation, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, Service technique de l'urbanisme
- Jeu et détente: prise en compte dans l'aménagement de l'espace public, Certu: groupe voirie et espace public

## Sites internet:

- [www.camif-collectivites.fr](http://www.camif-collectivites.fr)
- [www.prim.net](http://www.prim.net)
- [www.lesarbres.fr](http://www.lesarbres.fr)
- [www.flotbleu.com](http://www.flotbleu.com)

## Revue:

- La gazette des communes, Que planter en zone inondable?, n°1686, 24/03/2003, pp 48-51
- Les arbres en Deux-Sèvres, plaquette publiée par le Conseil Général des Deux-Sèvres

## Projet individuel:

- Aménagement d'un espace de détente et de loisirs à Ploneis (29), Brigant Frédéric, IUP Aménagement Urbanisme Environnement, 2001
- Aménagement d'un espace vert et de loisirs, Sarthoulet Julie, Magistère 1, 2004/2005
- Etude de l'implantation d'une aire de services pour camping-cars dans l'ouest du Département de l'Eure (27), Khan Géraldine, IUP 2, 2002/2003

# Table des matières

INTRODUCTION	3
<b>I. Le charme touristique de Gourgé</b>	<b>4</b>
A) Situation géographique et démographique	4
1. Situation régionale	4
2. Situation locale	6
3. Evolution démographique de la commune	6
B) Caractéristiques économiques et associatives	7
1. Les commerces et services	7
2. Le tourisme	7
a) Richesse du milieu naturel	9
b) Richesse patrimoniale et culturelle	11
c) Chemins de randonnées	11
d) L'hébergement	11
3. La vie associative	12
C) Caractéristiques du bâti et des paysages	13
1. L'histoire de Gourgé	13
2. Eléments d'urbanisme et d'architecture	13
3. La Vallée du Thouet	15
4. Le village de Gourgé dans le paysage	16
<b>II. " Les Prés du Parc ": Un potentiel touristique non exploité</b>	<b>17</b>
A) Manque d'un espace vert de détente et de loisirs	17
1. Absence d'aménagements pour le tourisme occasionnel	17
2. Manque d'un lieu convivial pour les festivités	17
3. Manque d'un espace de détente pour les habitants	18

B) Une prairie à l'abandon: un lieu idéal de détente au bord de l'eau	19
1. Situation géographique et description du lieu	19
2. Le classement de la prairie d'après le Plan Local d'Urbanisme	24
3. La contrainte d'inondabilité	25
<b>III. Une zone de loisirs et de détente pleinement intégrée</b>	<b>29</b>
A) Un espace situé à proximité des lieux touristiques	29
1. Au coeur du lieu-dit " Le Pont "	29
2. A proximité des chemins de randonnées	29
3. A côté d'éléments remarquables du patrimoine	30
4. Un accès direct au bourg de Gourgé	32
B) L'espace de détente au bord de l'eau	32
1. La circulation des piétons et l'accessibilité des personnes handicapés	34
a) Les places de stationnement	34
b) La voie d'accès aux handicapés	34
c) Les chemins piétonniers	34
d) Les panneaux d'affichage	35
2. L'aménagement des équipements de loisirs et de détente	35
a) L'aire de jeux pour enfants	35
b) Le parcours de santé	36
c) Les aires de pique-nique et le préau	37
3. La requalification paysagère du site	37
C) La création d'une aire de camping	40
1. La station sanitaire	41
2. Les emplacements pour les camping-cars, pour les caravanes et pour les tentes	41
3. Le bloc sanitaire	41
4. Les espaces verts	42
D) Estimation du projet	43
1. Dépenses pour l'accès et le stationnement	43
2. Dépenses pour les équipements publics	43
3. Dépenses pour les équipements de loisirs	44
4. Dépenses pour les plantations	45

CONCLUSION	46
INDEX DES ILLUSTRATIONS	47
BIBLIOGRAPHIE	49